

## ACCORDS COMMERCIAUX AUXQUELS LE CANADA EST PARTIE



### **Vue d'ensemble**

La participation du Canada aux accords commerciaux internationaux est motivée par une réalité fondamentale : nous devons nous tourner vers l'extérieur pour assurer notre prospérité car notre production de matières premières, de produits manufacturés et de services est abondante, mais la taille de notre marché intérieur est relativement petite. Il est donc essentiel de développer notre accès aux marchés et aux investissements étrangers. Conscients de cette réalité, les gouvernements canadiens successifs ont travaillé :

- au premier accord commercial moderne avec les États-Unis, en 1935;
- au premier accord commercial multilatéral d'envergure, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), qui est entré en vigueur en 1948;
- à huit cycles subséquents de négociations entamées dans le cadre du GATT pour favoriser la libéralisation du commerce; l'une de ces séries de négociations, le Cycle d'Uruguay, a mené à l'établissement de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), en 1995;
- à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (ALE) qui est entré en vigueur en 1989;